



***Décembre 2020***

# ***Disparités géographiques du télétravail***

**– qui vaut le coup ?**

## **Le saviez-vous ?**

La sécurité des salariés se mesure suivant l'endroit où il travaille. Et cela, malgré le fait que l'état d'urgence sanitaire soit national !

Dans le HS/HSA et bien qu'ayant une activité commune, les salariés ont un traitement différent.

**Depuis le 9 novembre, le télétravail doit être la règle ! Oui mais pas à Coallia !**

Certaines Directions Territoriales l'affirment haut et fort aux élus RP et sous-commissions CSSCT :

« J'ai décidé qu'il n'y aurait pas de Télétravail ! »

SUD proteste à chaque réunion RP, CSSCT, sous commission CSSCT, Négo,...

La direction précise alors que les consignes sont données et redonnées en CODIR !

## **La question est : que se passe-t-il alors ?**

Cela voudrait-il dire que certains n'en tiennent pas compte !? Que l'on pourrait aller contre une consigne de la Direction Générale sans craindre pour son poste ? ou cela veut-il dire, que les consignes de la DG seraient appliquées de façon aléatoire, sans que cela n'émeuve personne, même quand il s'agit de la sécurité des salariés ?

**Pour la sécurité de TOUS,  
SUD exige l'application des mesures demandées  
par les protocoles sanitaires.**